

LODÈVE flash-info

Édito

N°25 / MARS 2023

La police municipale est un outil indispensable pour l'équilibre de la vie de notre cité. L'équipe de 5 policiers municipaux et de deux Agents de Surveillance de la Voie Publique fait un travail compliqué avec beaucoup d'engagement.

Dans l'année 2023 nous allons embaucher un policier supplémentaire. Vous le verrez dans cette présentation du service, l'équipe mène des tâches beaucoup plus variées que vous ne le soupçonnez. L'arrivée de cette nouvelle recrue va nous permettre d'étendre les horaires du service (en début de soirée et le week-end) pour encore plus de proximité. Le pouvoir de police du maire est un des fondements de la gestion municipale. La très bonne coordination avec les forces de gendarmerie basées à Lodève est aussi un des axes essentiels de notre action au quotidien.

Il faut remercier nos agents et les militaires Lodévois de leurs actions pour notre sécurité.

Gaëlle LÉVÊQUE

LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE ACCOMPAGNE PARENTS ET ENFANTS

LES 1000 1^{ERS} JOURS

(DÉCEMBRE 2022 - NOVEMBRE 2023)
Sur Lodève et 3 communes de la CCLL, une équipe de professionnels de l'accompagnement à la parentalité, en itinérance, va au-devant de familles ne fréquentant pas habituellement la crèche.

L'approche se fait avec des supports d'activités simples et reproductibles, des espaces de parole, d'information, et d'accompagnement.

■ Prévenir l'isolement des parents, la rupture de lien social, et la difficulté d'être mobile,

■ Prévenir l'épuisement des parents et des grands-parents faisant suite à un manque de relais dans leur parentalité et le manque d'accompagnement de la période post-accouchement,

LA VILLE EN PARLE

ACTUALITÉS
GRANDS PROJETS
INFOS
NOUVEAUTÉS
VIE QUOTIDIENNE
SOCIÉTÉ

■ Faciliter l'accès aux lieux dédiés à la parentalité existants,

■ Proposer des temps de socialisation à l'enfant avec son parent, à travers des médiations ludiques et culturelles,

■ Éveiller aux pratiques artistiques et culturelles.

L'ÉQUIPE POURSUIT SA DÉMARCHÉ DE FORMATION

Des temps d'observations-analyses et des apports théoriques permettent de mieux comprendre le développement du jeune enfant.

Les agents ajustent leur positionnement professionnel, développent des compétences d'équipe et une estime de soi professionnelle.

Les formations sont coanimées par Sylvie Pulidori EJE et Anne-Marie Fontaine, psychologue petite enfance, qui proposent une conférence à l'attention des professionnels mais aussi des parents !

CES PROGRAMMES SONT FINANCÉS
PAR L'ÉTAT ET LA CCLL.



Departement
Hérault

AVEC



Débroussaillage, les 6 traitements indispensables

SUR UN TERRAIN PARFAITEMENT DÉBROUSSAILLÉ, LE FEU PASSE SANS GRAND DOMMAGE ET L'INTERVENTION DES SAPEURS-POMPIERS PEUT ALORS ÊTRE CONCENTRÉE SUR D'AUTRES SECTEURS STRATÉGIQUES POUR LA LUTTE ACTIVE CONTRE L'INCENDIE.

- 1/ SUPPRIMER TOUS LES ARBRES ET LES BRANCHES À MOINS DE 3 MÈTRES DE L'APLOMB DES MURS DE FAÇADE DES MAISONS
- 2/ ÉLIMINER LES ARBRES MORTS OU DÉPÉRISSENTS
- 3/ ÉLAGUER LES ARBRES. Supprimer toutes les branches basses situées à moins de 3 mètres du sol.
- 4/ LAISSER AU MOINS 3 MÈTRES ENTRE CHAQUE HOUPPIER DES ARBRES DANS LA ZONE DES 50 MÈTRES, c'est limiter les dangers d'un feu de cime très puissant et toujours très destructeur.
- 5/ SUPPRIMER TOUS LES ARBUSTES SOUS LES ARBRES À CONSERVER EST VIVEMENT CONSEILLÉ
- 6/ ÔTER LA LITIÈRE SÈCHE (surtout dans les pinèdes) DANS UN RAYON DE 10 M AUTOUR DE LA MAISON.



Le mot du groupe majoritaire

Nous avons tous en mémoire les terribles feux de forêts de l'été dernier dans les Landes, mais aussi à nos portes (St Jean de la Blaquière, Gignac). Nous devons saluer l'engagement des pompiers professionnels et volontaires pour le secours aux personnes et la lutte contre les incendies. La caserne de Lodève est un atout pour la ville. Le Département et L'État œuvrent conjointement pour structurer les meilleures stratégies possibles dans la lutte contre les incendies. La ville de Lodève participe chaque année à hauteur de 380 000 € pour financer le Service Départemental d'Incendies et de secours. Face à la sécheresse qui s'annonce, les Obligations de Débroussaillage doivent tous nous engager, c'est une nécessité absolue.

Le mot du groupe minoritaire

Le groupe minoritaire n'a pas transmis de texte pour ce journal malgré notre demande.

RÈGLEMENTATION, OBLIGATIONS ET ARRÊTÉS

DÉFINITION DU CODE FORESTIER

On entend par débroussaillage les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies.

Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes.

Le représentant de l'État dans le département arrête les modalités de mise en oeuvre du débroussaillage selon la nature des risques.

[Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 art. (V) Article L131-10]

DANS QUELS SECTEURS ?

L'obligation de débroussaillage s'applique dans les départements exposés aux risques d'incendie de forêt. Cette réglementation concerne les secteurs de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations et reboisements et la bande des 200 mètres autour des zones exposées.

QUELS TYPES DE CONSTRUCTION OU DE TERRAIN SONT CONCERNÉS ?

■ Tous les abords des constructions, chantiers, travaux ou installations situés dans ou à proximité des forêts (moins de 200 m),

■ Les terrains (totalité des emprises) situés en zone urbaine délimitée par un POS ou PLU approuvé,

■ Les ZAC, les secteurs de lotissement ou d'associations foncières urbaines,

■ Les campings et les caravanings,

■ Les terrains situés dans les zones soumises aux prescriptions d'un Plan de Prévention des Risques Naturels.

QUI DOIT RÉALISER CES TRAVAUX ?

Ces travaux sont à la charge du propriétaire des biens concernés (au locataire si le bail le prévoit expressément). Le maire en assure le contrôle.

À QUELLE FRÉQUENCE ?

Le maintien en l'état des parties débroussaillées est lui aussi obligatoire. Pour cela, des travaux d'entretien sont nécessaires tous les deux ans en fonction de la vitalité de repousse de la végétation.



En bref

FÊTE DE LA MOBILITÉ DOUCE

DIMANCHE 2 AVRIL
Place du marché de 10h à 13h
Accès libre et gratuit

- Viens avec ton vélo pour qu'on lui fasse une gravure antivol bicycode
- Viens avec ton vélo, ta trottinette, tes rollers pour rouler autour de la halle Dardé !
- Ton vélo est cassé, amène le pour le réparer
- Essais d'Overboard
- Parcours vélo et draisiennes pour les tout petits
- Initiation à la sécurité routière
- Vélo à smoothie
- Marche nordique
- Initiation au skate sur des modules
- Circuit VTT à partir de 10 ans - départ toutes les 1/2h.

RENSEIGNEMENTS :
Centre.socioculturel@lodeve.com
04 11 95 04 50

PRINTEMPS DES POÈTES

DU 12 AU 28 MARS
Une vingtaine d'acteurs culturels du Lodévois & Larzac proposent spectacles, lectures, chants, danses, sur tout le territoire, pour mettre à l'honneur les poètes du monde entier, briser les frontières et créer des liens qui libèrent.

LE PROGRAMME SUR
<https://mediatheque-lodeve.bibli.fr>



ZOOM SUR LA "PM", LA POLICE MUNICIPALE

LES MISSIONS

- Entrées et sorties d'écoles
- Points fixes réguliers aux abords du collège et du lycée afin de lutter contre le trafic de stupéfiants.
- Surveillance des manifestations
- Police des marchés
- Encaissement des recettes liées à l'ODP par les deux placiers municipaux
- Contrôle du stationnement (gênant et réglementé)
- Mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant ou abusif
- Gestion des chiens dangereux
- Fourrières animales en partenariat avec la SACPA de Béziers
- Opérations funéraires
- Enquêtes administratives provenant de diverses administrations
- Rédaction arrêtés municipaux festivités
- Gestions des objets trouvés/perdus
- Lutte contre les dépôts sauvages
- Urbanisme
(Contrôle PC et gestion périls)
- Gestion des attestations d'accueil
- Contrôle des obligations légales de débroussaillage.

La "PM", proche des habitants

AU QUOTIDIEN AVEC LA GENDARMERIE

Des réunions de coordination sont planifiées chaque mois entre le Maire, le Chef de Poste de la PM et la Gendarmerie.

La convention communale de coordination de la police municipale de Lodève et des forces de sécurité de l'État, conclue entre le Maire, le représentant de l'Etat dans le département et le Procureur de la République, permet une coopération renforcée de ces deux entités.



Gaëlle Lévêque Maire de Lodève

LE SERVICE

le service est composé de 6 policiers municipaux et de 2 Agents de Surveillance de la Voie Publique

EQUIPEMENTS COLLECTIFS

■ 1 véhicule sérigraphié, 2 VTT, 3 Procès Verbal Électronique et 10 radios portatives.

EQUIPEMENTS INDIVIDUELS

■ pistolet GLOCK 17, tonfa, bâton télescopique, gilet pare-balle.

VIDEOPROTECTION

■ 24 caméras fixes. Prochainement 9 caméras supplémentaires.

ASSISTANCE AUX PERSONNES

■ défibrillateur dans le véhicule de service.

HORAIRES

■ Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h00/12h00 et 14h00/18h00

■ Mercredi : 09h00/12h00 et 13h30/17h30

■ Samedi : 06h00/15h00

Accueil : du lundi au vendredi de 14h00 à 17h30

Patrouilles nocturnes de juin à septembre (2 fois par semaines)